

REORGANISATION DU SERVICE EDUCATION

Après plusieurs mois de concertations et suite aux différents groupes de travail, la Direction de l'Éducation propose une nouvelle organisation de travail à partir de la rentrée scolaire 2017/2018. Les informations contenues dans ce document ne sont qu'un état des lieux des négociations en cours et en attente de validation en Comité Technique.

PASSAGE AUX 37H (35h+2)

Soutenue par FO depuis l'ouverture des négociations.

Suite aux résultats du sondage que nous avons distribué à la rentrée 2016 (une très large majorité des agents interrogés ayant répondu FAVORABLEMENT sur ce point), nous avons défendu, comme à notre habitude, la volonté des agents.

Le 35h+2 concernera tous les agents du service à temps complet (100 %) **ET** les agents à temps partiel (90 % et 80 %). Les agents travailleront selon l'Organisation du Temps de Travail, et bénéficieront ainsi de 12 jours de compensations dans l'année, en plus de leurs congés réguliers. Toutefois, si un agent est absent plus de 30 jours, il sera impacté d'1 jour de compensation, etc.

Nouvelle organisation :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h30/jour
- Mercredi : 7h/jour

LES ADJOINTS TECHNIQUES

SUPPRESSION DE LA JOURNEE COUPEE pour tous les agents des écoles primaires et maternelles de la Ville, **que nous revendiquons depuis longtemps.**

RENFORCEMENT DES AGENTS LE MATIN, au moins 2 Adjointes Techniques dès 7 heures,

ENTRETIEN REGULIER PENDANT TOUTES LES VACANCES SCOLAIRES, qui permettra d'alléger la charge de travail lors de la semaine du grand nettoyage

PASSAGE EN GROUPE SCOLAIRE, les agents feront désormais partis d'un groupe scolaire et non plus d'une école (primaire ou maternelle),

INTEGRATION DE L'ENTRETIEN le mercredi après-midi pour tous les agents des écoles maternelles **ET** primaires.

ATSEMS

ACCUEIL SECURISE, minimum 2 ATSEMS à 7h30,

ACCUEIL SCOLAIRE, autant d'ATSEM que de classe,

TEMPS PERISCOLAIRE DU SOIR, entre 1 et 3 ATSEM en horaire du soir,

TEMPS SANS ENFANTS, les agents qui le souhaitent pourront prendre leur repas entre 11h00 et 11h30.

Les plannings se feront par roulement, pour une meilleure équité entre agent.

DIRECTEURS DE CLAE

- deviennent les supérieurs hiérarchiques directs (N+1) des ATSEMS, Adjointes d'Animations et AVL,
- seront exclus des taux d'encadrement dans tous les CLAE de plus de 50 enfants,
- bénéficieront d'un Adjoint de direction de CLAE des écoles à partir de 5 classes

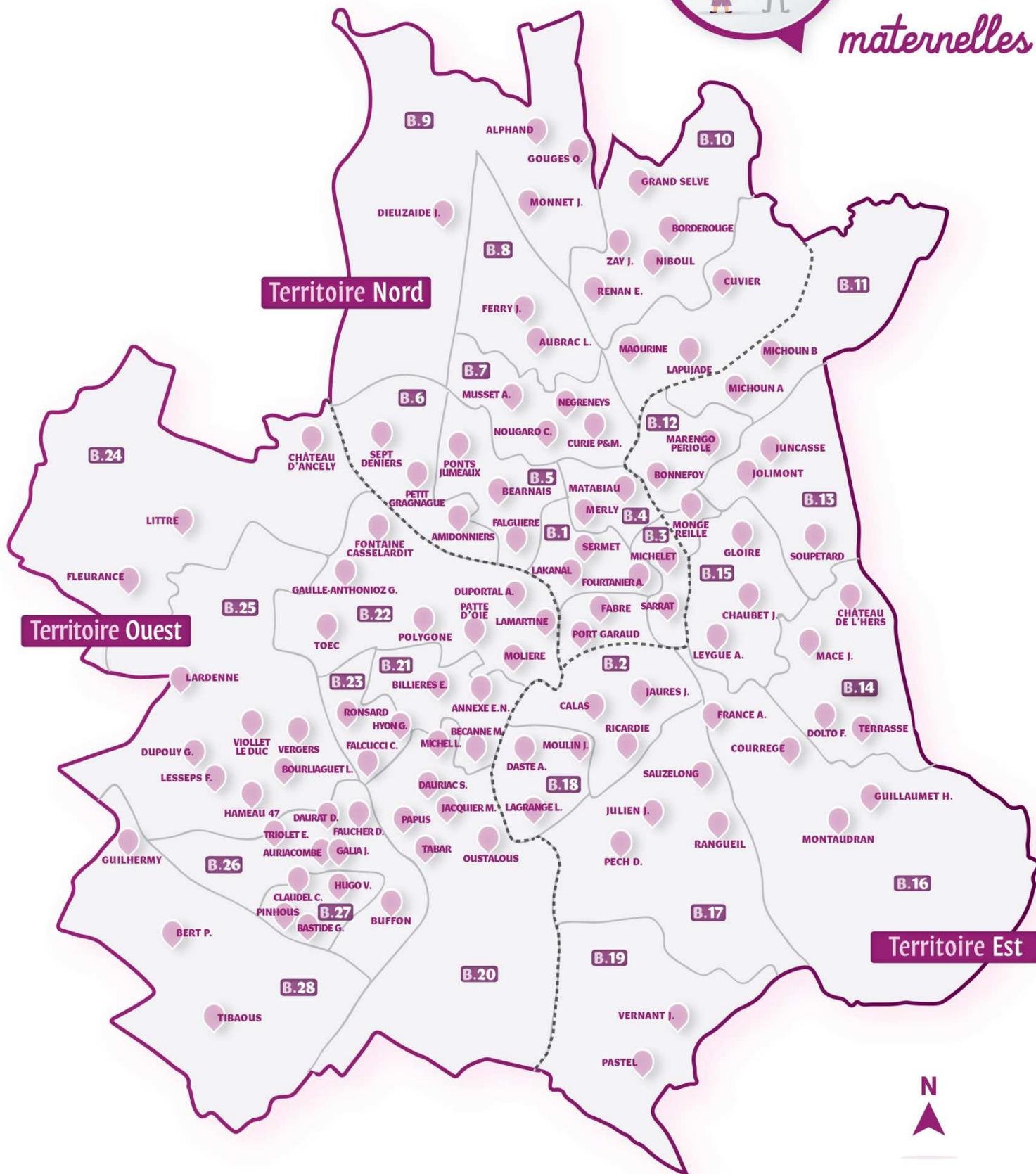
Nous resterons vigilants quant à la mise en œuvre de cette nouvelle structure hiérarchique

BASSINS SCOLAIRES des écoles publiques et des territoires de l'Éducation

2016



maternelles



ADJOINT DIRECTION CLAE

Cet agent sera issu des effectifs ATSEM et AT et entièrement dévolue au CLAE. Ils seront sélectionnés en fonction de leurs compétences après appel à volontariat. Cette fonction est cumulable avec la Correspondance Restauration.

Pour FO, il est primordial que l'agent retenu sur ces fonctions soit remplacé au sein de l'équipe, afin d'en assurer le bon fonctionnement.

LES CHEFS D'EQUIPES

Les chefs d'équipes passeront au nombre de 29, contre environ 20 aujourd'hui, soit 1 par bassin scolaire.

LA GESTION DU PERSONNEL

Les correspondants de gestion du personnel seront répartis au sein des Territoires, ce dont nous félicitons. En effet, cela renforcera la collaboration avec les encadrants et une meilleure réactivité pour les remplacements.

AGENT DE BASSIN SCOLAIRE (VOLANT)

Chaque école (ATSEM) ainsi que chaque Groupe Scolaire (AT) se voient affecter un agent remplaçant par bassin scolaire. Ces agents travailleront en horaire journée et devront intégrer les horaires de l'agent absent si nécessaire, pour besoin de service.

Ce système devrait permettre de diminuer considérablement les déplacements ainsi que les frais de ces agents et une meilleure connaissance des locaux et du fonctionnement interne de l'établissement.

ACCUEIL DE LOISIRS

Dorénavant les Atsems et les Adjoints Technique seront affectés sur un ADL par la gestion de personnel du service Education, et non plus par le service Enfance et Loisirs. L'ensemble des intervenants seront donc recentrés sur leur mission ; les Adjoints Techniques n'auront plus la charge des enfants, (accueil du matin et du soir, le temps de sieste),

Les équipes d'Animation auront la charge de mettre en place les projets pédagogiques, les ATSEMs seront recentrées sur les compétences de la Petite Enfance.

Toutefois les agents qui le désire, pourront s'impliquer dans les projets pédagogiques.

Diminution des effectifs en respectant les besoins de service :

- Les Adjoints Technique : de 8 à 4 agents,
- ATSEMs : de 8 à 4 agents.

Une augmentation des équipes d'animation renforcera les effectifs nécessaires.

LE GRAND NETTOYAGE

Dans la mesure où les effectifs seront réduits en ADL, nous espérons que les agents non affectés resteront SUR LEUR ECOLE, ce qui permettra un entretien régulier des locaux tout au long de l'année, donc un grand nettoyage moins contraignant et moins fatiguant pour l'ensemble des agents.

RAPPEL

Arrêt maladie ? Nous conseillons de transmettre l'arrêt de travail directement à la DRH, au service Absentéisme, 32 rue valade - 31000 TOULOUSE par courrier postal.

En effet, nous constatons des dysfonctionnements évidents lors de la transmission de ces informations par le biais du « cartable ».

Congés ? Nous conseillons de réclamer à la Gestion du Personnel le retour de la demande, visée par le chef de service. « SEUL LE RETOUR DE LA FEUILLE DE CONGE SIGNEE VAUT ACCORD DE LA DIRECTION DE L'EDUCATION » Note de service du 7 janvier 2014.

Procéder ainsi est très important et évitera à l'avenir tout désagrément ou sanction financière pour « absence injustifiée ».

Syndicat Force Ouvrière

4 avenue du château d'eau 31300 Toulouse

www.fo-municipauxtoulouse.com – fo.municipaux@wanadoo.fr – Tel : 05 61 22 24 41